

**COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 29 octobre 2012 à 20 h 30**

**Membres** : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Vours Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Cros Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 23 octobre 2012

Secrétaire de séance : Guillaume Lavergne

Le lundi 29 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Absents : Frédéric Carrière, Véronique Cros, Sabine Sirieys excusés, Marie Agnès Vours. Marie Ange Vours Casadéi représentée par Marie Pierre Cassabois.

1. Approbation PV du 10 septembre

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé par les membres présents.

2. Création d'un poste garderie suite à modification horaires

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour répondre à l'attente des familles les horaires de la garderie ont été modifiés, ce qui se traduit par une augmentation des horaires de l'agent.

La durée de travail hebdomadaire serait par conséquent modifiée et passerait de 12 heures 20 minutes à 14 h 46 minutes par semaine.

Considérant l'avis favorable en date du 13 septembre 2012 émis par la commission technique paritaire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, du poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour une durée de 12 heures 20 par semaine, soit une durée mensuelle de 53 heures 30 minutes.
- décide de la création, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, du poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe non titulaire pour une durée de 14 heures 46 minutes hebdomadaires, soit une durée mensuelle de 64 heures, avec possibilité de réaliser des heures complémentaires.
- Autorise Mr le Maire à signer avec l'agent l'avenant au contrat à durée déterminée.
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour engager les démarches et signer tous documents nécessaires à cette affaire.

3. Renouvellement de la convention agence postale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de MIERS avec La Poste.

Il présente cette nouvelle convention dont la durée est fixée à 9 ans, renouvelable par tacite reconduction, une fois, pour la même durée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette nouvelle convention.

4. Présentation des devis pour l'aménagement du secteur de maisonneuve

Monsieur le Maire présente les différents devis réalisés et réactualisés pour le secteur de maisonneuve (Travaux voirie, géomètre, FDEL et SAUR) dont le montant HT s'élève à 54 430.77 Euros si le réseau électrique est aérien et 66 030.77 Euros si souterrain. Reste à négocier l'acquisition des terrains nécessaires à la création de la nouvelle voie. Contact sera pris avec les propriétaires.

Il informe de la possibilité d'instaurer une taxe aménagement spécifique à ce secteur. La délibération devra être prise avant le 30 novembre.

5. Demande d'achat terrain et grangette situés dans le bourg

Monsieur le Maire présente la demande d'achat de Mr MINISTERI qui projetant d'acheter la grange appartenant à Mr THACKER souhaite faite l'acquisition de biens communaux : grangette cadastrée AP 45 et une partie de la parcelle AP 47 (5m x 10m) pour la somme de 2000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente demande d'achat en 2007 la commune avait fixé à 3000 Euros la parcelle bâtie et 10 €/m<sup>2</sup> le prix du terrain, Et indique que Mesdames AUBERT et BROUQUI propriétaires mitoyennes étaient d'accord pour acheter chacune à ce tarif une partie de la parcelle AP 47.

Le conseil décide de maintenir les prix fixés initialement et autorise Monsieur le Maire à négocier avec les personnes intéressées. Tous les frais inhérents à cette affaire seront à leur charge.  
 A prendre en compte que ces parcelles sont comprises dans le bail locatif de la maison « Palot ». Il conviendra, dans le cas où un accord sera trouvé, de réviser ce bail.

#### 6. Classement voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale en intégrant de nouvelles voies.

Il rappelle la loi 2004-1343 du 9 septembre 2004 dispensant d'enquête publique le classement des voies communales dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Cette dispense concerne l'intégration des voies communales classées suivant le tableau ci-joint.

Les modifications portent sur :

L'intégration de nouvelles voies communales établies conformément aux plans et tableaux de classement joint en annexe

Le prolongement de voies et rue déjà classées

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- demande la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale en intégrant les voies suivantes:

- prolongement de la voie communale village de mas des Pierres	80 m
- intégration de la voie communale Miers à la source minérale	1430 m
- intégration de la voie communale la Pimpe au sol de la dîme	320 m
- intégration de la voie communale piquet	440 m
- intégration de la voie communale la croix blanche	60 m
- intégration de la voie communale village de Lamothe Basse	255 m
- intégration de la voie communale Fontaine de Sérignac	850 m
- intégration de la voie communale Borie de Lalé	65 m
- intégration de la voie communale Les Fromentals	315 m
- intégration de la voie communale Millet à Régone	320 m
- intégration de la voie communale desserte de la ferme des Fieux	130 m
- intégration de la voie communale Estayrie	540 m
- intégration de la voie communale desserte camping	60 m
- intégration de la voie communale Lardois	300 m
- intégration de la voie communale Desserte du village de Carrières	80 m
- intégration de la voie communale Tour du village de Bouyrissac	210 m
<b>TOTAL des voies communales à caractère de chemin nouvellement recensées</b>	<b>5455 m</b>

- prolongement de la rue de VC N°4 à VC n°24 222 m

**TOTAL des voies communales à caractère de rue nouvellement recensées 222 m**

La longueur totale de la voirie communale, rues et places publiques est synthétisée ainsi :

	Délibération du 9 janvier 1996	Délibération du 29 octobre 2012	Total
Voies communales à caractère de chemins :	30 027 m	5 455 m	35 482 m
Voies communales à caractère de rue :	981 m	222 m	1 203 m
Voies communales à caractère de places publiques (Soit une longueur de voie équivalente à 4690m <sup>2</sup> : 3=1563 m)	1 563 m	/	1 563 m
Soit un total de voies communales de	32 571 m	5 677 m	<b>38 248 m</b>

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

#### 7. Devis pour travaux stade

Le conseil municipal considérant qu'une seule offre a été reçue pour la révision de la toiture des vestiaires du stade, souhaite solliciter d'autres entreprises et demande la réactualisation du devis reçu en avril.

Le devis de Mr PARET pour les travaux de chauffage est accepté pour la somme de 965 € HT.

#### 8. Maintenance pour le défibrillateur

Suite à l'installation du défibrillateur, l'entreprise SERENYS propose un contrat de maintenance qui se présente sous deux formes : maintenance préventive qui assure une installation en parfait état de fonctionnement et une maintenance corrective, le pack SERENYS intègre le reconditionnement complet du défibrillateur. Le coût annuel est de 132 € HT. Visite tous les 2 ans.

#### 9. Délégation de la compétence éclairage public

Monsieur le Maire informe que la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) qui regroupe les 340 communes du département pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité, propose aujourd'hui à ses adhérents d'assurer également à leur place la compétence liée à l'éclairage public. Cette délégation s'appliquera au développement, au renouvellement, à la maintenance et au contrôle des installations et réseaux d'éclairage public, dans les conditions fixées par le règlement détaillé d'exercice de la compétence voté le 14 juin 2012 par la FDEL.

Le conseil ne souhaite pas, dans l'immédiat, déléguer cette compétence.

#### 10. Questions diverses

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner sur des biens soumis au droit de préemption. Il s'agit de la grange AP 43 appartenant à Mr THACKER, du garage AP 44 appartenant à Mr FOURNIE et des parcelles situées dans le bourg appartenant à Mr ODLIN. La commune n'a pas souhaité préempter sur ces parcelles.

Projet de regroupement des structures du Nord du Lot. La CC du pays de Padirac doit délibérer prochainement sur la création du syndicat mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne et la compétence SCOT. Ensuite chaque commune devra, avant fin novembre, donner son avis sur cette adhésion qui permettra de bénéficier de l'ensemble des missions du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise et de mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale.

Monsieur le Maire indique que l'association les croqueurs de pommes recherche des terrains pour planter des pommiers.

Jacques FAURE présente les plans d'aménagement de l'agence postale. Sur les 2 propositions présentées, le conseil opte pour la solution 2 qui sera adressée au responsable de la Poste.

Jacques FAURE précise que Mr ROUEDE viendra dans le courant de la semaine prochaine pour les travaux de l'école.

Guillaume LAVERGNE interroge sur l'avancement du Columbarium. Mr le Maire indique que les entreprises n'ont toujours pas adressées leur devis. Il est proposé qu'un courrier de relance leur soit envoyé avec une date butoir pour la réponse.

Marie Pierre CASSABOIS présente le programme téléthon 2012 : 25 novembre après midi loto et le 8 décembre au soir apéritif dinatoire.

Fin de séance 0 h

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Cros Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Vaurs Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès